

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011**

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi ,le 12 décembre 2011 suite à la séance extraordinaire portant sur le budget.

Sont présents: Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Fernand Caron, Émilio Dumais tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale & secrétaire-trésorière ,madame Christiane Berger est aussi présente .

Sont absents : Messieurs Stéphane Berger et Guy Berger

**RÉSOLUTION 278-2011 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 20h25. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 279-2011 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**ATTENDU QUE :** l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 280-2011 ARRÉRAGES DE TAXES**

Suite à la présentation de la liste d'arrérages de taxes, il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu d'expédier les comptes passés dus avec la mention d'un délai de 30 jours pour le paiement, à compter de la date de facturation.

**RÉSOLUTION 281-2011 ADOPTION DU RÈGLEMENT 186-2011**

**Règlement numéro 186-2011**

Règlement numéro 186-2011 modifiant le règlement numéro 172-2010 afin d'ajouter un article concernant une aide financière accordée à la Corporation Les Habitations Nicolas Rioux

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a décrété, par le biais du règlement numéro 172-2010, la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes foncières;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de modifier le règlement 172-2010 afin d'ajouter une aide financière supplémentaire dans le cadre de ce programme municipal;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2011

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2. Ajout de l'article 3.1 décrétant ce qui suit :**

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en un crédit de taxes de services correspondant à 70% du montant qui serait autrement exigible pour une période de 15 ans.

**ARTICLE 3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 12<sup>e</sup> jour de décembre 2011.**

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger  
Directrice générale  
& Secrétaire/trésorière

**RÉSOLUTION 282-2011 LETTRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé de monsieur Émilio Dumais et adopté à l'unanimité d'expédier une lettre à Monsieur Bergeron du Ministère des Transports concernant le dossier de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles.

**RÉSOLUTION 283-2011 TRANSFERT DU FORFAIT CELLULAIRE DU MAIRE PAR LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

**ATTENDU QUE :** la MRC de Rimouski-Neigette demande que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière prenne en charge les frais du forfait cellulaire de monsieur Gilbert Pigeon, ex-préfet;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et adopté à l'unanimité d'accepter les frais reliés au transfert du forfait cellulaire et accepte que la facturation soit désormais établie au compte de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

**RÉSOLUTION 284-2011 RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

**ATTENDU QUE :** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

**ATTENDU QUE :** des ménages de notre municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière ont des besoins de logements abordables;

**ATTENDU QUE :** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

**ATTENDU QUE :** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**ATTENDU QUE :** les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de :

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

**RÉSOLUTION 285-2011 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renaud Fortin , appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité à 21 h.15

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon      maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger  
Dir.gén & sec/trésorière